

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 119 (2011)

**Artikel:** Une confessionnalisation du paysage urbain? : Les fontaines ornementales du XVIe siècle  
**Autor:** Christin, Olivier  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-847062>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Olivier Christin

# UNE CONFESSIOMNALISATION DU PAYSAGE URBAIN ?

## LES FONTAINES ORNEMENTALES DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Pour A.

Dans ses célèbres *Mémoires*<sup>1</sup>, qui relatent la progression puis le triomphe des idées de la Réforme à Orbe, Guillaume de Pierrefleur fait un choix rhétorique étonnant, souligné à juste titre par la plupart de ses commentateurs et éditeurs: ce n'est pas lui, l'auteur, qui s'adresse aux lecteurs, mais un être a priori inanimé, un double de pierre qui serait doué de parole, la statue du banneret qui surmontait la fontaine de la ville<sup>2</sup>. Pierrefleur s'inscrit ainsi dans une tradition littéraire et rhétorique vivace de la période moderne, avant que ne s'imposent d'autres porte-parole imaginaires, comme les Perses par exemple, celle des *jocoseria* et des fictions sérieuses qui faisaient proférer à la folie, à des croix ou à des statues, ou encore à des convives de pierre, des propos plus sensés que ceux des hommes de chair<sup>3</sup> et surtout autrement plus libres que ceux qu'un auteur vivant aurait osé se permettre<sup>4</sup>. Le banneret de Pierrefleur, en effet, parle sans fard et sans peur et il dit à chacun sa vérité.

Mais pourquoi l'avoir choisi, lui, l'homme en arme au sommet d'une fontaine décorative, et pourquoi à ce moment critique du choix religieux de la ville? Pourquoi en avoir fait ainsi tout à la fois un historien et un juge et n'avoir pas retenu, s'il fallait dissimuler l'auteur véritable du texte, un autre messenger, naturel ou surnaturel, comme un ange, un saint patron, ou encore un fondateur de la ville?

1 Louis Junod (éd.), *Mémoires de Pierrefleur*, Lausanne: La Concorde, 1933.

2 Cf. la recension de l'édition de Junod par Henry Meylan in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 95, 1934, pp. 164-167: «Le récit des événements est mis dans la bouche du banneret de pierre, qui se dresse aujourd'hui encore, l'épée au côté, sur la fontaine de la ville». La fontaine actuelle date en fait du XVIII<sup>e</sup> siècle.

3 Sur ces récits au XVI<sup>e</sup> siècle, cf. Olivier Christin, «Faire parler les statues: expériences de l'époque moderne», in René Wetzels, Fabrice Flückiger (éds), *La prédication au Moyen Âge entre oralité, visualité et écriture*, Zurich: Chronos, 2010 (Medienwandel – Medienwechsel – Medienwissen, 13), pp. 329-346.

4 Plusieurs éléments indiquent, en effet, que Pierrefleur écrit après le «Plus» de 1554 qui scelle l'établissement de la Réforme et l'interdiction du culte catholique à Orbe.

### LORS EN SORTIT ABONDANCE D'EAU DONT BEU LA CONGRÉGATION ET LEUR BESTIAL (NOMBRES 20)<sup>5</sup>

Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, suivant sans doute en cela le précédant de Schaffhouse, et peut-être de Bâle, de nombreuses localités de Suisse occidentale, de taille et de statut différents, rénovent ou édifient des fontaines ornementales en pierre, caractérisées par l'utilisation d'un décor abondant, sur le bassin et surtout sur le pilier central – la chèvre – qui devient une véritable colonne supportant un groupe sculpté. Pour la première moitié du siècle, il faut ainsi mentionner les fontaines de Fribourg (dès 1522-1525 pour la fontaine Saint-Jean et jusqu'en 1559-1560 pour la fontaine Sainte-Anne), Berne (entre 1542 et 1548 pour l'essentiel), Soleure, Neuchâtel (en 1543-1547 pour les travaux sur la fontaine de la *Justice*), Morges (1545-1547), La Neuveville (1550) ou encore Le Landeron (1549)<sup>6</sup>. La chronologie ne dit toutefois pas tout de la fièvre édilitaire qui semble se manifester, car dans certains cas ce ne sont pas des monuments isolés qui sont érigés mais des groupes assez importants, sur le système desquels il faudra revenir. À Berne, Soleure ou Fribourg, par exemple, les réalisations des années 1540 se succèdent à un rythme soutenu dont un tableau sommaire, et qui ne veut en rien se prononcer sur des questions d'attribution et de datation toujours discutées, peut donner un premier aperçu :

	Fribourg	Soleure	Berne
1542			<i>Venner</i>
1543			<i>Justice</i> <i>Tireur</i>
1544			<i>Samson</i> <i>Moïse</i>
1545		<i>Saint Urs</i>	<i>Anna-Seiler/Ogre</i> <i>Laufer/ Pfeiller/Ryffli</i>
1546			
1547	<i>Samson</i> <i>Saint-Jean-Baptiste</i>		
1548		<i>Samson</i> <i>Saint-Georg</i>	
1549	<i>Fortitude</i> <i>Brave</i>		
1550	<i>Samaritaine</i>		

<sup>5</sup> Traduction de la Bible par Pierre Robert Olivétan: *La Bible qui est toute la Sainte Escripiture, en laquelle sont contenus le Vieil Testament et le Nouveau, translatez en francoys...*, Neuchâtel: Imp. P. de Wingle, 1535.

<sup>6</sup> Pierre Lavedan, Jeanne Hugueney, Philippe Henrat, *L'urbanisme à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Genève: Droz, 1982, Bibliothèque de la Société française d'archéologie 13, pp. 64 ss.

Une nouvelle vague de rénovation, d'embellissement ou de créations pures et simples se dessine à partir des années 1570, révélant à la fois le succès durable de ces monuments et leur diffusion géographique: des fontaines sont ainsi construites à Fribourg, à Neuchâtel (*Banneret*, 1581), à Delémont (*Vierge à l'Enfant*, Saint-Maurice, et Sauvage en 1576), au Landeron (*Saint-Maurice*, 1574), à Lausanne (*Justice* en 1584-1585) ou, un peu plus tôt, à Porrentruy (*Banneret* 1551 ; *Samaritaine* 1563-1564). Sur six ou sept décennies, le rythme des constructions est tel qu'il incite à s'interroger sur l'existence de stratégies monumentales cohérentes ou de programmes, au double sens politique et iconographique que le terme peut ici revêtir. Car s'il ne servirait à rien d'invoquer ici une forme de propagande, au risque de l'anachronisme et du fonctionnalisme le plus cru, il n'en reste pas moins que l'inflation du nombre de ces réalisations à la fois pratiques et symboliques, relevée par une abondante bibliographie depuis le livre fondateur de Paul Meintel<sup>7</sup>, leur étonnante concentration sur quelques décennies, quelques thèmes récurrents, quelques artistes qui paraissent attirer, sinon confisquer, les commandes<sup>8</sup>, l'importance manifeste que leur accordent les magistrats de villes et de bourgs que la langue, le statut juridique, le rayonnement politique ou économique et plus encore les choix confessionnels sembleraient à première vue opposer, obligent à se pencher sur ce que furent véritablement leur place dans le paysage urbain et leur rôle dans les conflits du temps des confessions.

Les fontaines ornementales du XVI<sup>e</sup> siècle suisse déjouent en effet les interprétations rapides et les partages trop simples dans lesquels certains travaux, au demeurant très bien informés et toujours utiles, ont parfois cru pouvoir les enfermer. Si les fontaines sont, pour les magistrats urbains et ceux sur qui ils ont autorité, une manière d'affirmer leur choix religieux et d'exalter ici les patrons traditionnels ou la Reine des Cieux, là d'imposer, au contraire, une nouvelle façon de se représenter la ville et son identité, débarrassée des anciennes idoles et des anciens pouvoirs, comment expliquer la circulation des mêmes thèmes (la *Justice*, foulant parfois aux pieds le Turc, le pape, un roi ou un empereur; *Samson*; le *Banneret*) et des mêmes artistes à travers la frontière confessionnelle? Comment comprendre que Hans Gieng travaille aussi bien pour la protestante Berne que pour le bastion catholique que constitue Fribourg ou que

**7** Paul Meintel, *Schweizer Brunnen*, Frauenfeld et Leipzig: Huber, Die Schweiz im deutschen Geistesleben 16, 1931.

**8** Hans Gieng réalise au milieu du siècle la plupart des fontaines de Fribourg et de Berne; il travaille également à Soleure. Dans la seconde moitié du siècle, Laurent Perroud multiplie les engagements, à Lausanne, Neuchâtel, Porrentruy, Soleure, Moudon, La Neuveville, Le Landeron. Il faut également mentionner Stephan Amman, actif à Fribourg à la fin du siècle. Marcel Strub, *Deux maîtres de la sculpture suisse du 16<sup>e</sup> siècle: Hans Geiler et Hans Gieng*, Fribourg: Éditions Universitaires, 1962.

Laurent Perroud fasse de même pour Neuchâtel et l'enclave catholique du Landeron, qui refuse la Réforme en 1541 ? Comment rendre compte de l'efficacité symbolique et politique de ces fontaines qui entrelacent un petit nombre de sujets et de motifs iconographiques dans des discours articulés et souples, capables de servir les intérêts de commanditaires et d'usagers dissemblables et parfois rivaux, sans céder à des facilités ou à des tautologies qui reprennent des distinctions sans objet, comme celles entre sujets profanes et sujets religieux, ou Ancien Testament et Nouveau Testament, ou, pire encore, entre sujets savants et « vie populaire », ou considèrent comme une évidence que les fontaines des villes catholiques sont catholiques ? Plutôt que d'emprunter ces raccourcis qui rabattent les choix artistiques sur les choix religieux et en font de simples traductions visuelles, il faut peut-être commencer par chercher à qui et à quoi ces fontaines ornementales pouvaient bien servir et par rappeler une évidence : elles avaient d'abord pour fonction d'apporter de l'eau.

On le sait, l'approvisionnement en eau, qu'il s'agisse d'offrir aux habitants une eau abondante et non souillée ou de permettre de lutter efficacement contre les incendies, constitue une obligation importante et une préoccupation constante des magistrats des villes de la première modernité<sup>9</sup>. En témoignent les moyens financiers engagés dans les travaux d'adduction et de distribution, l'existence à Berne de maîtres des fontaines nommés et rétribués par la ville pour veiller à leur bon fonctionnement « été comme hiver », et les efforts déployés pour une meilleure gestion de cette ressource à la fois essentielle et rare. Une rubrique spécifique relative aux fontaines apparaît ainsi dans les comptes de Fribourg à partir de 1547 et à Berne, la *Brunnenordnung* légifère dans les plus infimes détails, interdisant fermement les dérivations ou les captations ou encore le déversement des eaux usées dans les bassins<sup>10</sup>... Le plus révélateur, toutefois, se trouve peut-être dans un dessin de jeunesse d'Abraham Sybold, signalé dans une vente aux enchères de 2008 (fig. 1)<sup>11</sup> : dans un décor urbain Renaissance exubérant, qui n'est pas sans rappeler celui des fontaines ornementales, notamment par le jeu des *putti* juchés sur des cariatides, une foule se presse pour étancher sa soif en buvant dans des tonnelets, des chopes, des coupes ; en arrière plan, des porteurs s'approchent de la ville

<sup>9</sup> À titre d'exemple, Paul Bissegger, *La ville de Morges*, Bâle, Wiese: Imprimeries Réunies Lausanne, Les monuments d'art et d'histoire du Canton de Vaud 5, 1998, qui évoque les travaux de Jean Jacquet et Jacques Cenard dans la première moitié du siècle pour améliorer l'approvisionnement en eau de la ville.

<sup>10</sup> Paul Schenk, *Berner Brunnen-Chronik*, 4<sup>e</sup> éd., Berne: H. Lang, 1971 ; pour Fribourg Ivan Andrey, « Les fontaines Renaissance de Hans Gieng », *Art + Architecture en Suisse*, N° 48/2, 1997, pp. 56-59 ; Marcel Strub, *La ville de Fribourg: introduction, plan de la ville, fortifications, promenades, ponts, fontaines et édifices publics*, Bâle: Birkhäuser, 1964.

<sup>11</sup> Vente de la Sammlung Lotar Neumann, Berne, Galerie Kornfeld, 17 juin 2008.

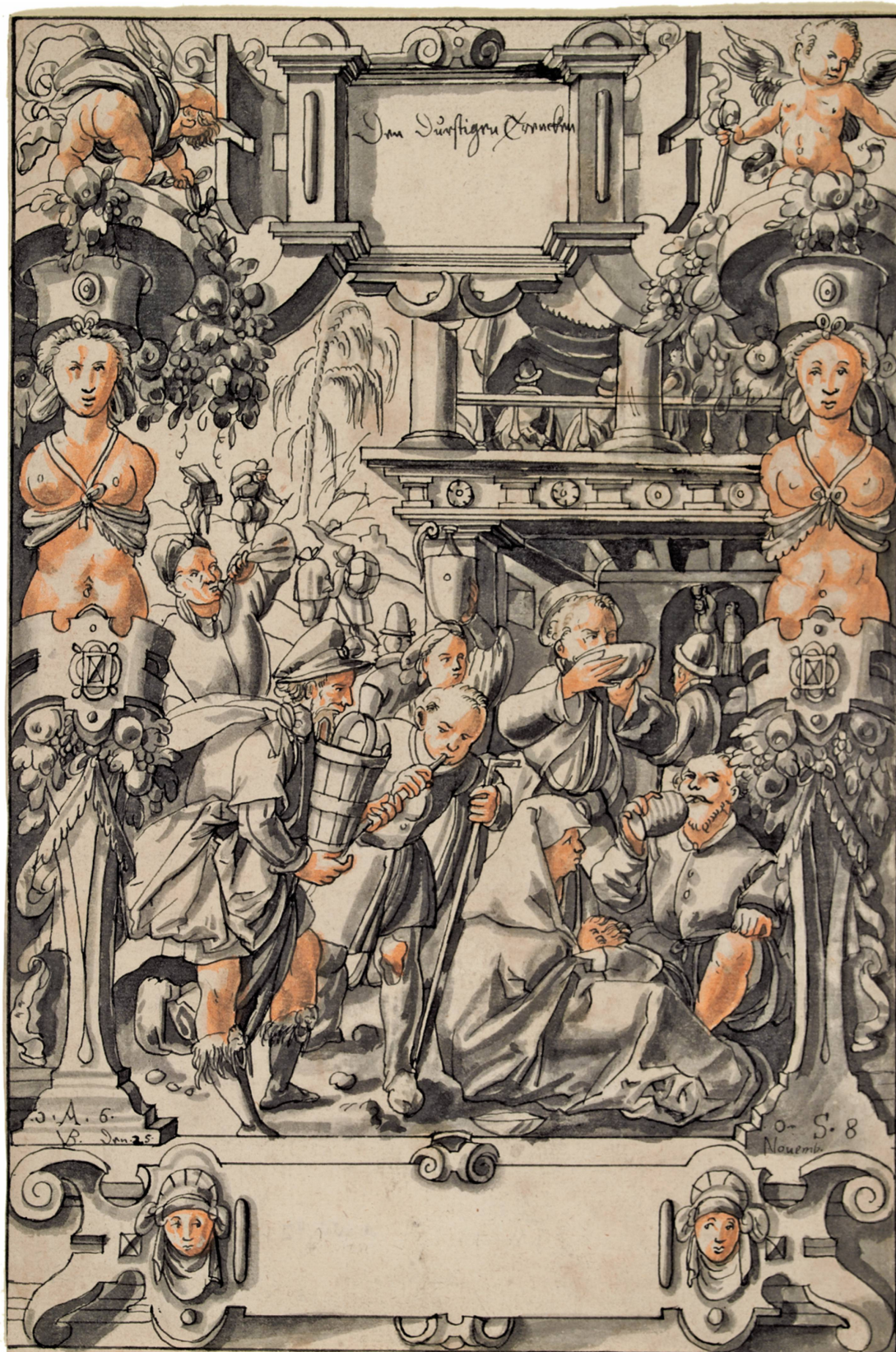


Fig. 1: *Den Durstigen Trencken* – *Den Durstigen soll man zu Trinken geben*, dessin (encre réhaussé d'aquarelle) signé des initiales d'Abraham Sybold, novembre 1608. Vente de la Galerie Kornfeld (Berne), 6 juin 2008.

avec leur précieux chargement; en haut, dans un cartouche, la légende signale qu'il s'agit là d'une illustration d'une des œuvres de Miséricorde « donner à boire à ceux qui ont soif »).

Au-delà des finalités pratiques, l'approvisionnement en eau pouvait ainsi constituer l'une de obligations religieuses des autorités urbaines et le moyen pour elles de montrer et de démontrer qu'elles agissaient bien en tant qu'autorités chrétiennes, bienveillantes et miséricordieuses, soucieuses de leurs sujets. Le caractère contraignant de cette obligation à la fois édilitaire et religieuse était évidemment conforté par le fait que la Bible offrait aux lecteurs du XVI<sup>e</sup> siècle d'innombrables lieux établissant des parallèles entre la foi vivifiante et l'eau pure d'une fontaine et faisant un devoir aux rois et aux princes justes d'apporter à leur peuple de quoi boire cette eau purificatrice. Et ces lieux étaient d'autant plus nombreux que la traduction luthérienne de 1545 employait systématiquement « Brunnen » là où les traductions plus récentes distinguent puits, source, citerne<sup>12</sup>. ... Pasteurs, magistrats et fidèles pouvaient ainsi se souvenir que le Christ (Apocalypse 21:6) lui-même avait dit: « *Ich will den Durstigen geben von dem Brunnen des Lebendigen Wasser umsonst* » et surtout que Moïse avait assemblé Israël auprès d'une fontaine à la demande de Yahvé: « *Das ist der Brunnen, davon der Herr zu Mose sagte: Sammele das Volk, ich will ihnen Wasser geben. Da sang Israel das Lied: Brunnen steig auf! Singet von ihm. Das ist der Brunnen, den die Fürsten gegraben haben, die Edlen im Volk haben ihn gegraben mit dem Zepter, mit ihren Stäben* » (Nombres 20). Les magistrats ne devaient-ils pas à leur tour entendre cet appel, chanter ce cantique et être eux aussi les « nobles du peuple », faire jaillir de nouvelles fontaines par leur autorité et sous le regard de Dieu et les entretenir pour le bien et le salut des habitants? Ne devaient-ils pas prendre pour eux comme une sorte d'invitation à gouverner par la vertu et à châtier les vices les Proverbes qui, dans la traduction luthérienne, affirmaient que « la bouche du juste » (10:11), « le bon sens » (16:22) et « l'enseignement du sage » (13:14) étaient des « fontaines » de vie, encouragés en cela par d'autres traductions, presque contemporaines, qui remplaçaient « enseignement » par « loi » ou « règle »?<sup>13</sup> L'association des magistrats aux fontaines pouvait à l'occasion sembler à la fois si évidente et si prestigieuse qu'en

<sup>12</sup> À titre de comparaison rapide: 94 occurrences de *Brunnen* dans la traduction luthérienne de 1545, 43 occurrences de *Brunnen/Wasserbrunnen* dans la Elberfelder Bibel, 1855 (NT) et 1871 (AT) (ici éd. 1932), 8 seulement dans la version *Hoffnung für Alle - Die Bibel*, Bâle: Brunnen Verlag, 1983 et 1996, nouvelle édition 2010. Ce choix lexical n'est d'ailleurs pas propre à Luther: on le retrouve chez Abraham Ruchat, qui parle systématiquement de fontaines à propos des puits, sources, citernes dans son livre *État et Délices de la Suisse, ou, Description historique et géographique des XIII cantons suisses et de leurs alliés*, Bâle: Emmanuel Tourneisen, 1776.

<sup>13</sup> *Bible King James*, Proverbes 13:14: « *The law of the wise is a fountain of life* ».

1565, Hans Brunner, membre du Conseil de Berne, choisit de se faire représenter en pied, tenant un écu symbolisant son nom par une fontaine exactement similaire à celles qui se multipliaient alors dans sa ville (un bassin de pierre polygonal, une colonne portant une statue) (fig. 2).

La référence de plusieurs fontaines monumentales à des figures explicites de soldats, de princes ou de législateurs chrétiens<sup>14</sup>, par-delà la frontière confessionnelle, avec Moïse et Samson à Berne, Samson à Soleure et Fribourg<sup>15</sup>, ou la fréquence des figures allégoriques de la Justice triomphant de pouvoirs terrestres (à Berne, Fribourg, Neuchâtel, Lausanne, Soleure, Morges) se comprennent donc probablement comme l'expression d'une adhésion des magistrats urbains à un idéal bien particulier de ce que doivent être des autorités chrétiennes, gardiennes des Tables de la Loi et garantes de la piété de ceux sur qui elles exercent leur pouvoir, idéal propagé notamment dans l'espace helvétique et germanique par l'humanisme chrétien. En apportant de l'eau pure aux habitants, les magistrats pouvaient considérer faire davantage que d'étancher une soif purement physique et jouer le rôle religieux que Dieu leur avait en fait imposé<sup>16</sup>. Car au même titre que les rois et les princes, ces magistrats urbains devaient être considérés et se considérer comme des « serviteurs de Dieu, ceux qui doivent assurer cette protection » (Romains 13:7)<sup>17</sup> et par conséquent porter les mêmes obligations et jouir des mêmes honneurs. Et c'est bien ce message que les Pères du synode tenu à Berne en 1532 avaient tenu à délivrer au magistrat dans leur discours préliminaire, car selon eux « il n'est pas possible aux pasteurs ordinaires et aux ministres de la Parole de Dieu, de faire quelque fruit dans l'Église et de l'y entretenir par des ordonnances extérieures, si le Magistrat civil ne joint ses soins pour avancer cette bonne œuvre ». Concrètement, ajoutaient les Pères, « le ministère de VV.EE. sert à faire que la pure Parole de Dieu soit prêchée parmi vos sujets, que la grâce leur soit clairement annoncée et qu'on les conduise à la Source vivante, de laquelle seule on puise les eaux du Salut. »<sup>18</sup>

**14** Cf. ici l'étude de Donald A. McColl, « Standing by the Ancient Faith: Fribourg's Public Fountains and the Coming of the Reformation », in James van Horn Melton (éd.), *The Cultures of Communication from Reformation to Enlightenment: Constructing Publics in the Early Modern German Lands*, Aldershot: Ashgate Publishers, 2002, pp. 158-197.

**15** On rencontre d'autres fontaines avec la figure de Samson, hors de la zone étudiée ici, par exemple à Zurich et Bâle.

**16** Martin Luther, « Le Grand Catéchisme (1523) », in *idem, Œuvres*, trad. Pierre Jundt, Genève: Labor et Fides, t. VIII, 1962, p. 57: « En effet, il ne s'agit pas ici d'un père saisi isolément, mais d'un père qui l'est autant de fois qu'il a d'habitants en son pays, citoyens ou sujets. Car par eux (comme par nos parents), Dieu nous donne et nous conserve la nourriture, la maison et son train, la protection et la sécurité ».

**17** Cf. aussi Martin Luther, « Le Petit Catéchisme », in *idem, Œuvres*, *op. cit.*, p. 187.



Pourtant, l'historiographie classique, dominée par des perspectives soit monographiques soit techniques, n'a guère souligné qu'un peu partout les grandes phases de rénovation et surtout de construction des fontaines ornementales en pierre épousent les étapes décisives de la fracture confessionnelle et semblent localement accompagner le moment du choix religieux et de son institutionnalisation. À Berne, par exemple, les premiers projets sont contemporains de la consolidation de la Réforme, même si la documentation est assez succincte pour cette période initiale; surtout, le pic des années 1540 suit de peu la conquête militaire du Pays de Vaud (1536), rapide mais délicate à justifier auprès des autres cantons et donc présentée par les autorités bernoises comme une victoire de la vraie foi, voulue par Dieu et annoncée par les bannières qui proclamaient sa Parole<sup>19</sup>. Dans cette perspective, il est parfaitement logique que les fontaines dressées ou modifiées au lendemain de ces victoires soient en majorité décorées par des personnages militaires (le *Banneret* et le *Tireur*) mais aussi par des héros chrétiens qui conduisirent des combats exemplaires, comme celui de Samson et du Lion ou celui de David et Goliath<sup>20</sup>, car pour ceux qui y étaient confrontés dans ce moment d'incertitude religieuse extrême, l'exercice du pouvoir par le magistrat chrétien pouvait se comparer à ces défis où la foi avait fini par l'emporter. Rien de surprenant, par conséquent, à ce que l'on retrouve ce type d'articulation avec le moment du choix confessionnel au Landeron, qui refuse la Réforme en 1541, avant d'élever, en 1549, la fontaine du *Vaillant*, un homme en arme qui tient la bannière dans sa main droite et regarde la porte de la ville<sup>21</sup> ou à Soleure, qui érige la fontaine Saint-Ours un peu plus de dix ans après le geste décisif du Schultheis Niklaus von Weng, en 1533, qui allait signer le début de la reprise en main catholique<sup>22</sup>, ou encore à Neuchâtel, où la première fontaine monumentale (*Justice*, 1547) ne voit le jour qu'une fois les « articles concernant la Réformation

18 (Note de la p. 195.) Actes du synode reproduits dans Abraham Ruchat, *Histoire de la Réformation en Suisse, où l'on voit tout ce qui s'est passé de plus remarquable de l'an 1516 jusqu'en l'an 1556*; je cite dans l'édition Genève: Bousquet, 1728, t. 4, pp. 349-350 et 355-356.

19 Ursula Schneeberger, «*Zuo beschirmen die gerechtikeyt [...] un wer es allen leytt*. Staat, Krieg und Moral im Programm der Berner Figurenbrunnen», in André Hollenstien *et al.* (éds), *Berns mächtige Zeit. Das 16. und 17. Jahrhundert neu entdeckt*, Berne: Schulverlag Stämpfli, 2006, pp. 157-161.

20 Le cas de la fontaine de David est assez complexe: la figure initiale de saint Christophe aurait été transformée en Goliath à l'issue de la Réforme, puis aménagée avec un David (Paul Schenk, *Berner Brunnen-Chronik*, Berne: Herbert Lang & C<sup>ie</sup>, 1945).

21 En outre, un conflit éclate avec Neuchâtel, en 1547, au sujet du banneret (Jacques Bujard *et al.*, *Le Landeron. Histoire d'une ville*, Hauterive: G. Attinger, 2001, pp. 43-60).

22 Bruno Amiet, Hans Sigrist, Thomas Wallner, *Solothurnische Geschichte, II. Stadt und Kanton Solothurn von der Reformation bis zum Höhepunkt des patrizischen Regimes*, Soleure: Regierungsrat des Kantons Solothurn, 1976.



Fig. 2: Armoiries du conseiller bernois Hans Brunner 1569. © Musée historique de Berne, Inv. 33592.

de l'Église» (1541) entrés en vigueur et la comtesse de Hochberg disparue. Villes catholiques et protestantes semblent prises dans des processus comparables.

Tout se passe donc comme si les fontaines ornementales en pierre donnaient à voir aux habitants de la ville ou du bourg, mais aussi aux pouvoirs extérieurs (cantons rivaux, villes voisines, évêques ou princes), non les positions doctrinales elles-mêmes, dans leurs plus infimes détails, mais les transformations du rôle de la commune au cours de la Réformation et quelque chose qui s'apparente chez elle à une sorte de prise de conscience de soi. À la faveur des bouleversements religieux, communes et magistrats s'imposent en effet comme les instances de décision essentielles, notamment à l'occasion des disputes publiques (celles de Berne ou de Lausanne notamment)<sup>23</sup>, des articles de réformation ou de l'organisation des célèbres « Plus » par lesquels les habitants devaient choisir une foi contre une autre. Les magistrats urbains y gagnent des compétences nouvelles, parfois âprement disputées par les anciens détenteurs du pouvoir, mais aussi dans certains cas par les pasteurs et les consistoires. À Neuchâtel notamment, entre la votation de novembre 1530 qui signe le début véritable du processus de réformation et l'institution du consistoire en 1550, le magistrat ne cesse de s'arroger de nouveaux droits en matière religieuse: négociation avec la comtesse sur la gestion des biens d'Église, modification de la forme des serments, ordonnance de 1542 sur les mœurs, la liturgie et les sacrements...<sup>24</sup>

La fontaine constitue sans conteste la forme la plus visible de cette affirmation. On peut en prendre pour preuve, une fois encore, certains choix lexicaux liés aux fontaines, comme celui d'Olivétan, dans sa traduction du passage du livre des Nombres cité plus haut et dans lequel Luther parlait d'Israël comme d'un « peuple » (« *Volk* ») rassemblé autour de la fontaine que le sceptre des chefs et des princes faisait jaillir. Pour Olivétan, il s'agit plutôt d'une « congrégation » qui vient boire, avec son bétail<sup>25</sup>, ce qui renvoie à une tout autre représentation du monde social et de la communauté, plus fortement adossée au vocabulaire ecclésiologique. Le plus significatif, toutefois, réside dans la place que les premières vues et les premiers plans conservés de Berne, Fribourg ou Soleure consacrent aux fontaines. La vue de Berne en 1549 imprimée dans l'édition latine baloise de la *Cosmographie Universelle* de Sebastian Münster<sup>26</sup> indique ainsi

**23** Cf. dans le présent volume Fabrice Flückiger, « Annexion, conversion, légitimation. La dispute de Lausanne et l'introduction de la Réforme en Pays de Vaud (1536) ».

**24** Dominique Favarger, *Les sources directes*, Aarau: Sauerländer, Les sources du droit du canton de Neuchâtel 1, 1982: décisions de 1537 sur les biens d'Église et la forme des serments; ordonnance de février 1542 sur les mœurs. L'institution du Consistoire date de 1550.

**25** *La Bible qui est toute la Sainte Escripiture...*, op. cit. (Nombres 20).

distinctement 11 fontaines polygonales à colonne; la vue de Fribourg par Martin Martini, en 1606<sup>27</sup>, ou encore les vues de Soleure et de Fribourg insérées dans la *Topographia Helvetiae* de Merian (1654)<sup>28</sup> signalent précisément les fontaines ornementales. À l'évidence, les fontaines monumentales constituent l'un des traits saillants du paysage urbain helvétique de la première modernité que magistrats, cosmographes, topographes et graveurs ne veulent en aucun cas omettre.

Peu importe alors que les ensembles de fontaines réalisés au cours des années centrales de la révolution religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle mêlent Ancien et Nouveau Testament, images profanes et iconographie religieuse, sujets d'histoire et mythologie: ces distinctions, peu opérantes, ne peuvent dissimuler la cohérence des stratégies visuelles ainsi mises en place par les magistrats au nom de la Gemeinde. Ces stratégies, en terre catholique comme protestante, poursuivent une même fin de légitimation *ab extra*, face aux autres cantons, mais aussi selon le contexte face à l'Empereur, au Duc de Savoie, à la comtesse de Hochberg ou à l'évêque de Lausanne, et *ab intra*, à destination des bourgeois et des autres résidents, et cela explique leur air de famille, leurs thèmes récurrents, leur proximité chronologique et esthétique: les enjeux s'imposent à tous, pratiquement dans les mêmes termes et avec la même urgence.

#### « LA DÉDUCTION DU TOUTAGE » OU LE DISCOURS DE LA VILLE SUR ELLE-MÊME

La fréquence des statues de soldats contemporains, de saints chevaliers et plus encore de bannerets ne contredit donc pas le discours de la ville sur elle-même qui se dégage des fontaines au sujet religieux explicite: au contraire, elle le confirme, l'enrichit et en constitue en fait un préalable et un socle, comme le suggère d'ailleurs le fait que les saints des fontaines catholiques soient des symboles de l'Église combattante. C'est parce qu'elle est un organe de droit dont l'autorité est reconnue et parce qu'elle peut porter ses armes sur le champ de bataille que la commune peut agir en tant que telle dans la révolution religieuse du premier XVI<sup>e</sup> siècle. Or, depuis le Moyen Âge, les armoiries, les bannières, les bannerets, Venner ou Bannermeister chargés de les porter et de les protéger contre les entreprises ennemies sont, avec d'autres signes du pouvoir encore, les supports obligés et courants des prétentions politiques des autorités

26 (Note de la p. 198.) Sebastian Münster, *La cosmographie universelle: contenant la situation de toutes les parties du monde*, [Bâle]: H. Pierre, 1568.

27 Martin Martini, *Plan de la ville de Fribourg*, gravure au burin sur cuivre, 156 x 86 cm, 1606, consultable sur le site d'histoire de la ville de Fribourg [www.fristoria.ch/course].

28 Matthaeus Merian, *Topographia Helvetiae, Rhaetiae et Valesiae: das ist Beschreibung unnd eygentliche Abbildung der vornehmsten Staette und Plaetze in der... Eydgnossschafft, Graubuedten, Wallis und etlicher zugewandten Orthen*, Francfort-sur-le-Main, 1654 (repr. Kassel et Bâle: Bärenreiter, 1960).

urbaines<sup>29</sup>. Les exemples en sont nombreux, comme le montre le manteau de cheminée conservé au Musée historique de Berne et qui énumère les villes membres des combourgeoisies chrétiennes alliées à Zurich après 1527 à travers leurs blasons<sup>30</sup>. Le plus célèbre demeure néanmoins le décor réalisé au cours des années 1580 par Humbert Mareschet pour la Bürgerstube du Rathaus de Berne, dans lequel l'alliance des cantons et la place singulière que Berne entend y jouer sont représentées par la série des treize bannerets, dont l'armement, les vêtements et les postures ne sont pas sans évoquer les figures des fontaines de la première moitié du siècle.

Souvent investi de responsabilités importantes, qui semblent s'accroître encore à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, comme à Berne ou Neuchâtel où, fort de son élection par la bourgeoisie, il peut se présenter comme « l'homme du peuple », être membre d'office des Quatre Ministraux, siéger à droite du maître-bourgeois-en-chef ou accueillir les princes qui pénètrent dans la juridiction<sup>31</sup>, le banneret envahit les images diplomatiques et les décors civiques, sur les fontaines bien sûr, mais aussi dans les vitraux ou les décors d'hôtel de ville. Les statues de bannerets personnifient la commune ou le canton ; ils lui donnent une forme tangible, une identité reconnaissable dans ses affirmations de souveraineté<sup>32</sup>. D'une certaine façon, ils l'incarnent en lui donnant un corps, celui d'une personne physique qui est aussi une personne collective. De cette identification de la figure sculptée, dessinée ou peinte du banneret au corps politique et à la commune, par-delà les vicissitudes de son histoire et les changements du magistrat, on pourrait multiplier les exemples. Parmi eux, on retiendra certains cadeaux diplomatiques, à l'instar de la coupe offerte à la ville de Neuchâtel par le comte de Soisson en 1626, surmontée d'un banneret, ou encore les très nombreux récits de bannières miraculeusement sauvées au cours de défaites ou tout aussi miraculeusement prises à l'ennemi qui circulent, comme celui qui transforme dans l'imaginaire helvétique la défaite d'Aberdo en 1422 en triomphe grâce au courage du banneret d'Uri sauvant la bannière du désastre<sup>33</sup>. Personne physique, investie de responsabilités importantes dans les institutions urbaines et sur le champ de bataille, mais aussi, à

29 Werner Meyer, « *Das Stier von Ure Treib ein grob gesang. Fahnen und andere Feldzeichen in der spätmittelalterlichen Eidgenossenschaft* », in Alferd Haverkamp (éd.), *Information, Kommunikation und Selbstdarstellung in mittelalterlichen Gemeinden*, Munich: Oldenbourg, 1998, pp. 201-236.

30 Musée historique de Berne, Inv. 1750.

31 Philippe Henry, Jean-Pierre Jelmini (éds), *Histoire du Pays de Neuchâtel. 2. De la Réformation à 1815*, Hauterive: G. Attinger, 1991, p. 245.

32 Ursula Schneeberger, « *Zuo beschirmen die gerechtikeyt...* », art. cit., p. 160: « Im Berner Gerechtigkeitsbrunnen wurde ein Autoritätsanspruch nach aussen aufgestellt. »

33 Werner Meyer, « *Das Stier von Ure...* », art. cit., p. 208.

travers la floraison des images qui le représentent<sup>34</sup> et dont les statues monumentales ne sont qu'une partie, personne collective figurant la commune, le banneret révèle à quel point la ville est aussi représentation et construction symbolique, inlassablement reprise par le magistrat. Et le banneret, homme et statue, corps physique et incarnation du corps politique de la commune, joue un rôle central dans ce travail de construction. Il résume l'histoire de la ville ou du canton, symbolise sa pérennité dans les épreuves, se bat pour elle dans la guerre et parle pour elle dans la paix<sup>35</sup>.

Là encore, le cas bernois est exemplaire, qui montre comment les fontaines font système avec d'autres éléments figuratifs, d'autres monuments et d'autres images, notamment autour du Rathaus ou du Münster. Car la statue du banneret regarde bien aujourd'hui vers l'Hôtel de Ville pour s'adresser aux magistrats, comme si deux manières de représenter la ville s'admonestaient et se surveillaient mutuellement, garantes par leur vigilance l'une envers l'autre d'une politique de vertu et de justice: d'un côté, le Conseil et les magistrats, autorités concrètes et contemporaines, actives mais éphémères, prestigieuses mais sujettes aussi aux erreurs humaines; de l'autre, le banneret, incarnation pérenne de la ville et du canton, insensible aux calculs humains, aux passions et au revers du temps, et garant de l'identité de la Gemeinde. Pour le dire autrement, les magistrats représentent la ville; le banneret l'incarne. Le réseau des fontaines de la ville tisse ainsi un discours politique subtil et fort, qui n'est pas séparable des autres entreprises artistiques mises au service de cette stratégie visuelle de légitimation du magistrat chrétien et que l'on retrouve notamment dans la mise en place d'une statue de la *Justice* au trumeau du Münster ou dans l'aménagement des pièces du Rathaus. Il en va de même dans les autres localités, où les fontaines prennent sens dans un décor urbain plus large et dans les relations qu'elles entretiennent entre elles, comme le montre la fréquence de l'association *Banneret* (ou chevalier chrétien)/*Justice*, à Berne, Neuchâtel ou Soleure. (Fig. 3)

**34** Cf. ici les œuvres de Urs Graf, Meister CS et Hans Funck reproduites dans Regula Luginbühl Wirz, *Die Gründung der Stadt Bern. Gemäldezyklus von Humbert Mareschet aus dem Berner Rathaus 1584-1586*, Berne: Bernisches Historisches Museum, Glanzlichter aus dem Bernischen Historischen Museum 20, 2009, p. 8. Autres exemples de figures du banneret, associées à un contexte civique: banneret dans le *Livre des Franchises* (1451) aux Archives de l'État de Genève (Ms. Hist. 22) ou chevaliers porte-enseignes aux vitraux du chœur du Münster de Berne entre 1441 et 1455.

**35** Cf. les exigences du Conseil de ville lors de la réfection de la fontaine de la Grand'Rue à Morges, au lendemain de la conquête bernoise: «sera tenuz aussi ledit maître tallier ung homme lequel tiendra en une tacque les armes de la ville». Soumise aux bernois en 1536, la ville manifeste ainsi sa continuité par-delà le changement brutal qui la frappe (Paul Bissegger, *La ville de Morges*, op. cit., p. 126).

Pour comprendre l'efficacité symbolique de ces représentations dans lesquelles la figure du banneret joue un rôle clé, qui l'apparente à une sorte d'autorité sur les autorités, à une conscience de soi de la ville qui imposerait sa vigilance à ceux qui ont provisoirement la charge des institutions, à un magistère moral, il faut revenir sur deux récits particulièrement significatifs. Le premier remonte à la bataille de Sempach, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, et fait parler à la première personne la bannière de Schwyz: «*Anno MCCCLXXXVI den 9. heumonat geschah under mir der Sig zu Sempach wider Herzog Lüpold von Osterich*»<sup>36</sup>. La bannière remplit ici à l'évidence une double fonction, dans le combat évidemment, en identifiant, en rassemblant et en galvanisant les troupes, mais aussi dans la mémoire du canton en relatant elle-même ce qu'elle a fait et fait faire. Elle est acteur et narrateur à la fois, histoire et mémoire de celle-ci et tire de ce double rôle prestige et autorité sans partage. Le second exemple est plus révélateur encore, puisqu'il se situe précisément dans la période de la fracture religieuse du Pays de Vaud par le jeu des «Plus» successifs, ces votations commencées au cours des années 1530 par lesquelles les communautés choisissaient leur camp. Il s'agit du procédé rhétorique de Pierrefleur, évoqué en introduction, et sur lequel il est maintenant possible de revenir. En confiant le récit des événements qui conduisirent, à Orbe et au-delà, au triomphe des idées protestantes, au banneret de la ville dans laquelle il exerça longtemps des responsabilités politiques, Pierrefleur fait l'expérience d'une narration complexe et originale, qui déjoue les classifications et se joue d'hypothétiques genres littéraires bien dessinés: ni journal intime ni chronique officielle, le texte tient à la fois de la fiction – par son locuteur – du pamphlet – par ses jugements abrupts et son vocabulaire – et de l'ouvrage historique – par son souci des faits et sa rigueur chronologique. L'écriture vient souligner que le banneret n'est le porte-parole de personne: incarnation de la ville, il ne s'exprime pas au nom des catholiques de la ville, du magistrat, des clercs ou des Seigneurs de Fribourg, auxquels il n'hésite pas à reprocher leurs tergiversations ou leurs trahisons, même s'il réserve ses attaques les plus vives aux protestants. Il dit l'accablement et la colère de la ville elle-même devant les épreuves de l'Histoire et la lâcheté des hommes. Avec lui, la ville s'écrit et s'écrie, comme le montre notamment la «Déploration du dit Banderet» qui suit le récit de l'iconoclasme et de la célébration de la première cène en 1531: «Et moy, dit le grand Banderet, me donne grande admiration de la soufferte du dit peuple d'Orbe en tous endroits, et maximement en icelui, c'est à savoir de la grand patience et soufferte qu'ils avaient de dire que devant leurs yeux, à leur grand regret, telle violence se fît»<sup>37</sup>. Quelques pages plus loin,

36 Werner Meyer, «*Das Stier von Ure...*», art. cit., p. 223.



Fig. 3: Allégorie de la *Justice*, Laurent Perroud, 1561. Fontaine de Justice, Soleure, Hauptgasse.  
© photo de l'auteur.

toujours au sujet de l'été 1531 et dans le même registre qui lui fait exprimer des sentiments humains, le banneret ne peut retenir ses pleurs devant le départ des religieuses d'Orbe, qui « ainsi allèrent sans être vues ni vues de personne, sinon de moi, dit Banderet, qui fondis en larmes de l'horreur et pitié que j'avais ». Le banneret, précisément parce qu'il est incarnation du corps politique de la ville, sait tout des événements et de leur sens véritable et il est donc seul à pouvoir mettre par écrit « la déduction du toutage », le récit complet des événements, comme il le dit d'emblée. En ce sens, les *Mémoires* entendent bien construire un récit objectif, puisque le récit est celui de la communauté ou de celui qui la personnifie, sans renoncer à porter un jugement.

Ériger des fontaines ornementales surmontées de statues de bannerets, au moment même où les villes devaient se saisir de leur destin religieux, n'était donc en rien un geste anodin, une fantaisie décorative ou une concession à d'improbables traditions



populaires. C'était, dans un moment de grande incertitude et pour des magistrats devenus acteurs centraux du changement religieux, une manière de souligner leur autorité et leur responsabilité, faire voir qu'ils entendaient bien agir en ministres de Dieu, manifester leur pouvoir sur la « congrégation » et leur certitude qu'ils avaient à son endroit des obligations qu'ils ne pouvaient ignorer. Mais c'était aussi une façon de donner à la communauté ou à la ville qu'ils engageaient dans des choix qui pouvaient avoir des répercussions dramatiques une forme tangible et rassurante, hors du temps et des passions.

En Suisse occidentale, comme dans d'autres territoires, de profondes transformations des paysages urbains accompagnent la fracture religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle. Nombre de travaux en ont analysé les enjeux et les manifestations, soulignant ici les effets contrastifs de l'iconoclasme et du culte des images, de l'interdiction des processions ou de leur multiplication, de l'éloignement des cimetières ou de la perpétuation du culte des morts, là les mutations de la cartographie, de l'héraldique, de la vexillologie<sup>38</sup>. Mais ces nouveaux paysages urbains ne sont en rien des livres de pierre et de bois dans lesquels on pourrait lire sans difficulté la transcription des positions doctrinales des Églises rivales. L'exemple à première vue anecdotique des fontaines urbaines montre en effet les limites de toute analyse qui ne veut voir dans les monuments du temps des confessions qu'une traduction des choix dogmatiques, oubliant du coup que les acteurs du changement religieux qui en étaient les principaux commanditaires – les magistrats – poursuivaient des intérêts spécifiques en tant que personne collective et organe de gouvernement. Il leur importait, certes, d'affirmer leur conviction religieuse, mais plus encore de rendre visible leur légitimité à le faire et finalement de mettre en scène leur *jus reformandi*, leur droit de réformation ou de non-réformation. Ici, le médium était bien le message et l'acte de faire ériger une fontaine ornementale l'emportait sans doute sur les détails iconographiques.

**38** Dans la bibliographie très importante, cf. notamment Cécile Dupeux, Peter Jezler, Jean Wirth (éds), *Iconoclasme: vie et mort de l'image médiévale. Catalogue de l'exposition du Bernisches Historisches Museum et du Musée de l'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg*, Paris: Somogy, 2001. Sur la question des cimetières, Craig M. Koslofski, *The Reformation of the Dead: Death and Ritual in Early Modern Germany, 1450-1700*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2000, qui donne une chronologie solide des déplacements de cimetières dans l'Empire dès avant la Réforme. Cf. également son étude des conflits autour des cimetières à Leipzig in Bernhard Jussen et Craig M. Koslofsky (éds), *Kulturelle Reformation. Sinnformationen im Umbruch 1400-1600*, Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 1999.